

Commentaire article 16 DDHC

Par **Roucky21**, le **12/10/2011** à **17:23**

Bonjour,

Voilà, j'ai un article de loi à commenter, l'article 16 de la DDH qui dispose : " Toute société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution"

J'ai élaboré un plan mais je voudrais savoir si celui ci est correct puisque c'est mon premier commentaire d'article et que notre prof ne nous a pas forcément donné de conseils de méthode !

Voici mon plan et ma problématique (un peu basique, mais je veux juste savoir si ça passe ! x)):

PB : En quoi peut-on dire qu'une séparation des pouvoirs assure la vie en société dans un Etat de Droit ?

I. La séparation des pouvoirs, un élément fondamental à la Constitution

- A. L'assurance d'un équilibre entre les pouvoirs
- B. La garantie d'un Etat de Droit

II. Une Constitution nécessaire à la garantie des Droits de l'Homme

- A. Une source de conformité au contrat social
- B. Une garantie de l'ordre et des libertés individuelles de chacun

Merci !